



4 semaines de congés payés imposés

Par **audrey92**, le **17/02/2011** à **13:01**

Bonjour,

Je suis agent de maitrise dans un grand commerce, en CDI tps plein.
Depuis l'année derniere, notre siege demande a tout ses salariés de prendre 4 semaines de CP sur la periode de juin a decembre.

Voici les 2 questions qui me travail :

1- l'année derniere on m'as autorisé a ne prendre que 3 semaines de cp (+ 6 jour de congé mariage) entre juin et decembre a condition que je signe une feuille stipulant que je renonçais a mes 2 jours supplementaires de cp pour fractionnement (feuille que j'ai sciemment oublié de signer ...), or je constate que sur mon compteur de congé restant jusqu'a fin mai 2011 je n'ai pas eu ces 2 jours de fractionnement ! mon employeur a-t il le droit me les supprimer sans aucun document signé de ma part ?

2- la socité impose 4 semaines de cp entre la periode de juin a decembre (date a convenance du salarié). de memoire il me semble que l'employeur a le droit d'imposer les dates de 2 semaines de juin a octobre, une 3 eme doit etre prise dans cette meme periode a convenance du salarié, les 2 restantes peuvent etre prise entre novembre et mai de l'année suivante.

Puis je poser 3 semaines en été et 2 semaines entre janvier et mai 2012, sans que mon employeur ne puisse y trouver a redire ?

Merci de vos réponse.